

SEANCE DU 14 FEVRIER 2011

L'an Deux mille onze, le quatorze février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELOUP Guy, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : Mr VIDELOUP Guy, Maire, Mr LACAILLE Jean-Pierre, Mme CHARMEUX Marie-Jeanne, Mr BONHOMME Daniel, Adjoint, Mr Jacques CARPENTIER, Mme GASLAIN Martine, Mme LOUET Francine, Mr BOURRIEN Patrick, Mr BIOU Olivier, Mr BIGOT Yves, Mr LEBLAY Patrick, Mme CHAPPE Martine, Mr LAUNAY David.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 13
Absent : Mr Jean-Jacques SIMONNET
Date de convocation : 09 février 2011
Absente excusée : Mme Anne BOUROUT

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 10 minutes.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Olivier BIOU est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2010

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2010. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'inscrire une question à l'ordre du jour :
Procès affaire ARNAUD/COMMUNE

DELIBERATION 01/2011 – CESSIONS SOUMISES A DROIT DE PREEMPTION

Monsieur Le Maire présente les ventes des immeubles et terrains cadastrés :

Section	N °	Lieu dit	Superficie
AC	50	Rue de saint-malo	4 a 15ca
AC	51	Rue de saint-malo	1 a 30ca
AC	52	Rue de saint-malo	2 a 37ca
AC	246	Rue de saint-malo	50ca
AC	247	Rue de saint-malo	2 a 22ca
AC	248	Rue de saint-malo	38ca

AC	249	Rue de saint-malo	2 a 14ca
AC	250	Rue de saint-malo	9 ca
AC	251	Rue de saint-malo	5 a 40 ca
ZM	221	Rue du stade	88 ca

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de renoncer à son droit de préemption sur les ventes ci-dessus sauf sur la vente de la parcelle AC n°50
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- De demander le prix de la parcelle AC n°50 qui pourrait être utilisée pour l'aménagement d'un parking

DELIBERATION 02/2011 – FINANCEMENT DES TRAVAUX DES APPARTEMENTS DE LA MAIRIE : CHOIX DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE

Afin de financer les travaux de rénovation des deux appartements au dessus de la mairie, Monsieur Le Maire propose de contracter un emprunt d'un montant de 30 000 euros auprès de l'établissement bancaire qui a remis l'offre de prêt la plus économiquement intéressante.

	Crédit Agricole	Crédit Mutuel	Caisse d'épargne
Taux Fixe			
Echéance trimestrielle			
Durée : 5 ans	3.29 % - Echéances constantes - Capital constant - Annuités réduites (coût moins élevé)		3.35 % amortissement progressif 3.33 % amortissement constant
8 ans	3.90 %	3.44 %	
10 ans	3.90 %	3.68 %	3.56 %
15 ans	4.24 %	4.11 %	
Taux Variable Euribor 1.09%			
5 ans non plafonné	Marge + 0.8% = 1.89% -Echéances constantes -Capital constant (coût moins élevé)		
plafonné 1 point	marge + 1.24%=2.33%		
plafonné 2 points	marge + 1.04%=2.13%		
8 ans		Marge + 0.70%	

10 ans		Marge + 0.71%	
15 ans		Marge + 0.73%	
commission	néant	100 €	60 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, un prêt de 30 000 euros suivant un taux fixe de 3.29%, à annuités réduites, à périodicité annuelle, pour une durée de 5 ans.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.

DELIBERATION 03/2011 : APPARTEMENTS AU DESSUS DE LA MAIRIE : MONTANT DES LOYERS
--

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de rénovation des deux appartements au dessus de la mairie et propose au Conseil Municipal de fixer le montant des loyers des deux appartements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de fixer les loyers des deux appartements comme suit :
 - logement A au 1^{er} étage : 420 €uros
 - logement B au 2^{ème} étage : 390 euros
- mandate Maître Romagné, notaire à Dol de Bretagne, de dresser le bail de location et l'état des lieux.
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

DELIBERATION 04/2011 – LITIGE ARNAUD/COMMUNE

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est invité à comparaître au Tribunal d'Instance de Saint-Malo le 1^{er} mars 2011 à 9 heures, suite à la plainte de Madame ARNAUD Nadine, ancienne locataire de l'appartement au dessus de la mairie. Elle demande réparation du préjudice qu'elle prétend avoir subi pour des problèmes d'humidité et de vétusté de l'appartement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- mandate Monsieur Le Maire de défendre les intérêts de la Commune qui l'oppose à Madame ARNAUD.
- sollicite la protection juridique de la société d'assurances SMACL.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DELIBERATION 05/2011 – RISQUE DE SUBMERSION MARINE : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Saint-Broladre étant intégrée dans un plan de prévention du risque de submersion marine (PPRSM), la Commune est dans l'obligation d'établir un Plan Communal de Sauvegarde. Les services de l'Etat proposent un travail en groupe, avec les communes du littoral intéressées, avec l'aide d'un consultant, et encadré par la Sous-Préfecture et les pompiers de Saint-Malo. Une réunion est

prévue le 18 février prochain à la mairie de Roz sur Couesnon. Il convient aujourd'hui de donner un accord de principe à ce travail groupé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à la constitution d'un groupe de travail, encadré par la Sous-Préfecture et les pompiers de Saint-Malo, pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde.

QUESTIONS DIVERSES

-Rapport du contrôle des poteaux incendie : Monsieur Le Maire donne lecture du rapport dressé par la société Véolia : 2 poteaux sont hors service et 22 anomalies ont été constatées. Un devis a été demandé pour mettre en conformité tous les poteaux incendie.

- **Lotissement :** la sadiv a lancé l'appel d'offres pour les travaux de viabilisation du lotissement « Le Hameau de la Baie ». La commission de marchés de la sadiv se réunira le 17 mars 2011 pour l'attribution des marchés travaux

- **Maison médicale :** Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Maître Jérôme NICOLAZO, notaire, qui, au nom de Monsieur et Madame Pierre MAILLARD, proposent à la Commune, un certain nombre de biens à la vente.

Monsieur BIGOT reproche à Monsieur Le Maire d'avoir annoncé la construction d'une maison médicale dans son discours lors de la cérémonie des vœux, sans avoir consulté l'ensemble du conseil municipal. Monsieur BIGOT trouve cette faute grave et rappelle à Monsieur Le Maire que les projets doivent être annoncés en concertation avec le conseil municipal. Il ajoute que des rumeurs annoncent que la commune aurait acheté les parcelles près de la vallée de riscop pour recevoir une maison médicale. En ce qui concerne la salle multi-fonctions dont Monsieur Le Maire a annoncé la construction auprès de l'école, Monsieur BIGOT indique qu'il n'était pas prévu de l'installer près de l'école mais au stade. Monsieur Le Maire reconnaît qu'il aurait du réunir son conseil municipal pour lui présenter ses projets, avant la cérémonie des vœux, et ajoute qu'aucune décision n'a été prise sans l'accord du conseil municipal. Monsieur Le Maire indique que des réunions ont eu lieu à la Communauté de Communes, avec le Sous-Préfet et les professionnels de santé du canton de Pleine-Fougères, sur le projet de maison médicale. Monsieur Le Maire fait part de la volonté d'un médecin de s'installer à Saint-Broladre en 2012, sous condition d'exercer dans une maison médicale. Vu le départ en retraite du médecin, Monsieur Le Maire se dit convaincu de la nécessité d'une maison médicale sur la Commune de Saint-Broladre. Monsieur Le Maire proposera, lors d'une prochaine réunion, au Conseil Municipal de prendre une décision sur la réalisation de ce projet, avec un plan de financement (notamment le montant des subventions qui pourra être attribué). Monsieur Le Maire évoque également la prise en charge de ce dossier par le Centre Communal d'Action Sociale. Dans ces conditions, le CCAS devra trouver deux médecins. Monsieur Le Maire indique qu'il a rencontré les professionnels de santé de la Commune et à ce jour un médecin accepterait d'exercer dans une maison de médicale en 2012 si un autre médecin s'y installait également.

Monsieur CARPENTIER s'inquiète de l'attribution de subventions du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire pour la construction d'une maison médicale.

En réponse à Monsieur BIGOT, Monsieur Lacaille répond que c'est le plateau multi-sports que la commission des sports avait envisagé de réaliser au stade. Il a rencontré Monsieur BOURDAIS de la DDTM, qui étudie les possibilités de le réaliser sur le terrain de tennis.

Antenne relais : Monsieur Le Maire informe du planning des travaux :

Orange : mise en service fin février 2011

Bouygues : mise en service fin mars 2011

Sfr : mise en service fin avril 2011

Professeur des écoles stagiaire : Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de l'Inspecteur D'Académie : tous les professeurs des écoles stagiaires sont maintenus dans les classes où ils sont affectés et ce jusqu'au retour du titulaire de l'emploi.

Plateau multi-sports : Monsieur BOURRIEN précise que deux solutions existent soit un plateau multi-sports complet soit un aménagement d'équipements sportifs. Monsieur LACAILLE précise que pour pouvoir prétendre à une aide financière dans le cadre du contrat de territoire en 2012, le dossier devra être prêt courant 2011. La commission des sports examinera ce projet.

Elections : Les élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars 2011.

Courriers : Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de l'association «Vivre à Saint-Broladre » qui s'inquiète de la suppression de la ligne régulière de bus sur la liaison Pontorson – Saint-Malo. Une réponse sera donnée par la Communauté de Communes qui suit ce dossier.

Eglise : Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne qui ne donnera pas d'aide financière pour les travaux de rénovation de la toiture de l'église.

Sécurité : Monsieur LACAILLE signale que des voitures quittent la RD 797 et traversent la pelouse côté nord du lotissement de la Sauvagère. Des travaux seront réalisés pour empêcher le passage des véhicules.

Salle polyvalente : Monsieur BOURRIEN signale que les plaques de cuisson endommagent le four : il n'y a pas assez d'espace entre le côté du four et les feux. Madame CHARMEUX va interroger la société Kerfroid.

Garderie : Monsieur CARPENTIER a constaté à plusieurs reprises que les effectifs de la garderie sont très élevés, soit plus de 20 enfants pour un seul agent qui assure la surveillance. Il propose de placer un deuxième agent communal pour accueillir les enfants à partir de 8 heures (pic des effectifs à partir de 8 heures). Monsieur Le Maire ne veut pas augmenter les charges de personnel. Madame CHARMEUX va examiner cette question.

Elagage : un kit sur l'élagage sera demandé à Erdf.

Le Conseil Municipal fait remarquer les nombreuses coupures d'électricité.

Communauté de communes : le compte rendu des commissions de la communauté de communes sera transmis à chaque conseiller municipal.

Ordures ménagères : l'aménagement du site à conteneurs dans le lotissement de la sauvagère est réalisé par les employés communaux, la communauté de communes prend à sa charge la fourniture du béton.

Travaux mairie : en raison de l'humidité importante dans l'ancien bureau d'accueil de la mairie, Monsieur Le Maire a fait retirer le plancher bois. Un carrelage sera posé.

Bois : la Commune n'a plus de bois à vendre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 22 heures 35 mn.

Le Secrétaire de Séance
Olivier BIOUS

Le Maire
Guy VIDÉLOUP